

**Groupe Aecon Inc.**

**Rapport de gestion**

**31 mars 2023**

# Rapport de gestion

31 mars 2023

## TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION .....	2
2. INFORMATIONS PROSPECTIVES.....	3
3. NORMES D'INFORMATION FINANCIÈRE.....	4
4. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES.....	5
5. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS .....	7
6. STRATÉGIE D'AFFAIRES.....	9
7. FAITS SAILLANTS FINANCIERS CONSOLIDÉS .....	10
8. FAITS SAILLANTS FINANCIERS DES SECTEURS À PRÉSENTER.....	13
8.1. CONSTRUCTION.....	13
8.2. CONCESSIONS .....	14
9. DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES.....	15
10. SITUATION FINANCIÈRE, TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL.....	17
10.1. INTRODUCTION.....	17
10.2. ÉVENTUALITÉS .....	17
10.3. SOLDES DE TRÉSORERIE ET DETTE.....	19
10.4. RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE .....	21
10.5. GESTION DU CAPITAL.....	23
10.6. INSTRUMENTS FINANCIERS .....	24
11. NOUVELLES NORMES COMPTABLES.....	25
12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES.....	25
13. FACTEURS DE RISQUE .....	27
14. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION .....	27
15. PERSPECTIVES .....	28

## Rapport de gestion

Le présent rapport de gestion de Groupe Aecon Inc. (« Aecon » ou la « Société ») doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés résumés intermédiaires et les notes annexes de la Société pour le trimestre clos le 31 mars 2023 ainsi qu'avec le rapport de gestion annuel de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (le « rapport de gestion annuel de 2022 »). Le présent rapport de gestion a été préparé en date du 25 avril 2023. Un complément d'information sur Aecon est accessible par le Système électronique d'analyse et de recherche de documents (« SEDAR ») à [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et comprend la notice annuelle de la Société, de même que d'autres titres et documents d'information continue.

### 1. INTRODUCTION

Aecon exerce actuellement ses activités dans deux principaux segments du secteur du développement des infrastructures : Construction et Concessions.

Le secteur Construction comprend tous les aspects de la construction d'infrastructures publiques et privées, principalement au Canada et, dans certains cas, à l'international, et se concentre sur les secteurs de marché suivants :

- Les infrastructures civiles.
- Les solutions de transport urbain.
- Les infrastructures d'énergie nucléaire.
- Les infrastructures de services publics.
- Les infrastructures industrielles.

Les activités du secteur Concessions comprennent le développement, le financement, la construction et l'exploitation de projets de construction au moyen surtout de structures contractuelles de partenariat public-privé, ainsi que l'intégration des services de tous les participants au projet et à l'exploitation des points forts et des capacités d'Aecon. Le secteur Concessions est axé principalement sur la prestation des services suivants :

- Le développement de projets de partenariats public-privé (« P3 ») à l'échelle nationale et internationale.
- Des solutions de financement privé.
- L'établissement de partenariats stratégiques.
- La direction d'équipes de développement ou la participation active à ces équipes.
- L'exploitation et la maintenance.

Le secteur du développement d'infrastructures au Canada est de nature saisonnière pour des entreprises comme Aecon qui effectuent une partie importante de leurs travaux à l'extérieur, en particulier la construction de routes et les travaux de services publics. Par conséquent, moins de travaux sont effectués en hiver et au début du printemps qu'en été et en automne. Les résultats d'exploitation d'Aecon ont donc toujours été saisonniers, le premier semestre de l'exercice, et particulièrement le premier trimestre, générant habituellement des produits et des résultats inférieurs à ceux du deuxième semestre de l'exercice. Les résultats d'un trimestre donné ne sont donc pas nécessairement représentatifs des résultats d'un autre trimestre ou de l'ensemble de l'exercice.

## 2. INFORMATIONS PROSPECTIVES

L'information contenue dans le présent rapport de gestion comprend certains énoncés prospectifs qui peuvent constituer des informations prospectives au sens des lois applicables en matière de valeurs mobilières. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les données actuelles sur la concurrence, la situation financière et économique et sur les plans d'exploitation, mais ils sont soumis à des risques et à des incertitudes. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre, notamment, des énoncés concernant l'exploitation, les activités, la situation financière, les résultats financiers prévus, le rendement, les perspectives, les objectifs continus, les stratégies et les perspectives d'Aecon, y compris ceux concernant les attentes à l'égard de l'incidence des quatre projets à prix fixe existants et l'échéancier prévu de ces projets; la vente d'ATE (définie ci-après) par Aecon à GIP (définie ci-après), y compris les motifs stratégiques de cette transaction, et les résultats qui en seront tirés; l'emploi du produit de la vente d'ATE et l'échéancier de la transaction connexe; l'entente de partenariat stratégique conclue entre Aecon et GIP et les résultats qui en seront tirés; la cession par Aecon de sa participation de 49,9 % dans Skyport (définie ci-après) à CC&L Infrastructure (définie ci-après), y compris les motifs stratégiques de cette transaction, les résultats qui en seront tirés et la clôture prévue de celle-ci; son carnet de commandes et sa durée estimée; l'incidence de certaines éventualités sur Aecon (se reporter à la rubrique 10.2, « Éventualités »); les attentes concernant le remboursement de ses débentures convertibles en circulation à l'échéance ou avant celle-ci et de ses autres dettes en 2023; les incertitudes concernant le caractère imprévisible des conditions économiques mondiales; sa conviction concernant la suffisance de sa position en trésorerie, sa capacité de crédit inutilisé et les flux de trésorerie générés par ses activités, sa stratégie cherchant à distinguer son offre de services et ses capacités d'exécution et les résultats attendus de l'application de cette stratégie; ses efforts en vue de maintenir une position en capital prudente; ses attentes concernant le portefeuille d'opportunités qui sont offertes à Aecon; les déclarations concernant les diverses phases de projets pour Aecon; son orientation stratégique axée sur les projets liés à la décarbonation, la transition énergétique et le développement durable, et les opportunités qui en seront tirées; les attentes concernant la reprise continue du volume de trafic aérien à l'aéroport international des Bermudes en 2023 et les opportunités d'ajouter des projets au portefeuille existant de concessions canadiennes et à l'international dans les 12 à 24 prochains mois. Dans certains cas, les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes tels que « sera », « planifier », « calendrier », « prévisions », « perspectives », « potentiel », « cherche », « stratégie », « peut », « pourrait », « croire », « s'attendre à », « estimer », « projeter », « avoir l'intention de », « éventuels », « cibles », « survenir », « continuer », « devoir » ou la forme négative de ces termes ou d'expressions analogues. En plus des événements indépendants de la volonté d'Aecon, il existe des facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, les rendements ou les réalisations réels ou futurs diffèrent sensiblement de ceux exprimés ou inférés dans les présentes, y compris, mais sans s'y limiter : le risque de ne pas être en mesure de favoriser une composition d'activités comportant une marge supérieure en participant à des projets plus complexes, en réalisant des efficacités et des synergies sur le plan de l'exploitation et en améliorant les marges; le risque de ne pas être en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles et aux exigences de rendement dans le cadre de contrats d'envergure à prix fixe; le risque de ne pas être en mesure de combler les besoins en main-d'œuvre à des coûts raisonnables; le risque de ne pas être en mesure de régler les possibles problèmes de la chaîne d'approvisionnement et de répercuter sur les clients la hausse des coûts d'approvisionnement; le risque de ne pas être en mesure, par le biais de ses coentreprises, de conclure des phases de mise en œuvre de certains projets après avoir mené à bien la phase de développement pertinente; le risque de ne pas être en mesure de mettre en œuvre sa stratégie d'établissement de partenariats et d'alliances solides; le risque de ne pas être en mesure d'appliquer sa stratégie de gestion des risques; le risque de ne pas être en mesure d'accroître le carnet de commandes dans l'ensemble de l'entreprise en obtenant des contrats liés à des projets importants; le risque de ne pas être en mesure de maintenir un certain nombre de contrats ouverts, récurrents et renouvelés; le risque de ne pas être en mesure d'apprécier de manière précise les risques et les opportunités liés à

la transition de son secteur vers une économie à faible émission de carbone; le risque de ne pas être en mesure de surveiller les risques liés aux changements climatiques et environnementaux connus et inconnus et, le cas échéant, de les gérer, notamment par une capacité à reconnaître les préoccupations liées aux changements climatiques ou les attentes du public, des gouvernements et des autres parties prenantes quant aux enjeux en matière de climat, et d'y répondre de manière adéquate; le risque de ne pas être en mesure de respecter ses engagements à l'égard de ses cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre; les risques associés à sa stratégie pour différencier ses offres de services dans les marchés finaux clés; les risques associés à la mise en place d'initiatives de formation des employés; les risques associés à la nature saisonnière de son entreprise; les risques associés à sa capacité de participer à des projets d'envergure; les risques associés aux actions en justice auxquelles elle est partie; sa capacité à répondre de manière adéquate à l'activisme actionnarial; le risque que la vente d'ATE par Aecon ne soit pas conclue; le risque que le partenariat stratégique avec GIP ne produise pas les résultats attendus et puisse avoir une incidence défavorable sur les activités actuelles d'Aecon; le risque que les motifs stratégiques de la vente d'ATE par Aecon ne se concrétisent pas; le risque qu'Aecon ne tire pas parti des opportunités offertes par la transition vers une économie à émissions nettes nulles; le risque que la souplesse du bilan escomptée lors de la conclusion de la vente d'ATE par Aecon ne se réalise pas; le risque que la cession par Aecon de sa participation de 49,9 % dans Skyport à CC&L Infrastructure ne soit pas conclue; le risque que les motifs stratégiques de la cession par Aecon de sa participation dans Skyport ne se concrétisent pas; le risque qu'Aecon ne parvienne pas à concrétiser la souplesse du bilan escomptée lors de la cession de la participation dans Skyport tout en conservant du capital pour saisir d'autres opportunités de croissance à long terme et d'autres opportunités de concessions; et les risques associés à la pandémie de COVID-19 et aux prochaines pandémies et la capacité d'Aecon de répondre à la COVID-19 et aux prochaines pandémies et de mettre en place des mesures pour en atténuer l'incidence.

Ces énoncés prospectifs sont fondés sur une variété de facteurs et d'hypothèses voulant qu'aucun des risques indiqués plus haut ne se concrétise, qu'aucun changement imprévu ne touchera la situation économique et les conditions du marché et qu'aucun événement important ne surviendra hors du cours normal des activités. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les informations dont dispose Aecon, y compris celles obtenues auprès de tierces sources. Même si la Société est d'avis que ces tierces sources constituent des sources d'information fiables, elle n'a pas vérifié de manière indépendante cette information. La Société n'a pas vérifié la validité et l'exactitude des hypothèses économiques sous-jacentes énoncées dans cette information de tierces sources et, par conséquent, décline toute responsabilité quant à l'information obtenue de tierces sources.

Les facteurs de risque sont décrits plus en détail à la rubrique 13, « Facteurs de risque », du présent rapport de gestion et dans le rapport de gestion annuel de 2022 qui peut être consulté sur le site de SEDAR à [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent, les énoncés prospectifs ne sont valables qu'à la date où ils sont formulés, et Aecon ne s'engage aucunement à les mettre à jour ou à les réviser publiquement, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement.

### **3. NORMES D'INFORMATION FINANCIÈRE**

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« IFRS ») applicables à la préparation des états financiers intermédiaires, notamment l'International Accounting Standard (« IAS ») 34, *Information financière intermédiaire*.

L'information financière figurant dans le présent rapport de gestion est en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

#### 4. MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR ET MESURES FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Le rapport de gestion présente certaines mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières supplémentaires, ainsi que des ratios non conformes aux PCGR pour aider le lecteur à comprendre le rendement de la Société (les PCGR renvoient aux principes comptables généralement reconnus en vertu des IFRS). Ces mesures n'ont pas de signification normalisée et, par conséquent, il est peu probable qu'elles soient comparables à des mesures analogues présentées par d'autres émetteurs, et elles ne devraient pas être considérées isolément ou comme substituts aux mesures de rendement établies conformément aux PCGR.

Dans le présent rapport de gestion, les termes suivants sont utilisés, et ils n'ont pas de définition normalisée en vertu des PCGR.

##### Mesures financières non conformes aux PCGR

Une mesure financière non conforme aux PCGR : a) représente le rendement financier, la situation financière ou les flux de trésorerie futurs historiques ou prévus de la Société; b) en ce qui concerne sa composition, exclut un montant qui est inclus dans la composition de la mesure financière la plus comparable présentée dans les états financiers consolidés de base, ou qui en comprend un montant qui en est exclu; c) n'est pas présentée dans les états financiers de la Société; d) n'est pas un ratio.

Les mesures financières non conformes aux PCGR présentées et analysées dans le présent rapport de gestion sont les suivantes :

- Le « **BAIIA ajusté** » représente le résultat d'exploitation ajusté pour exclure la dotation aux amortissements, le profit (la perte) sur la vente d'actifs et de placements, et le résultat net des projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, mais incluant le « BAIIA des projets mis en équivalence » pour les projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence (se reporter à la rubrique 9, « Données financières trimestrielles », pour un rapprochement quantitatif avec la mesure financière la plus comparable).
- Le « **BAIIA des projets mis en équivalence** » représente la quote-part d'Aecon des résultats des projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence avant la dotation aux amortissements, les produits financiers, les charges financières et la charge (produit) d'impôt sur le résultat (se reporter à la rubrique 9, « Données financières trimestrielles », pour un rapprochement quantitatif avec la mesure financière la plus comparable).

La direction a recours aux mesures financières non conformes aux PCGR afin d'analyser et d'évaluer la performance opérationnelle. Aecon est également d'avis que les mesures financières susmentionnées sont couramment utilisées par la communauté financière aux fins d'évaluation, qu'elles constituent des mesures complémentaires utiles de la rentabilité et qu'elles fournissent des mesures utiles pour l'industrie de la construction. Les mesures les plus directement comparables calculées conformément aux PCGR sont le résultat d'exploitation et le résultat attribuable aux actionnaires.

## États financiers de base

Par états financiers de base, l'on entend les bilans consolidés, les états consolidés des résultats, les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

Les principales mesures financières présentées dans les états financiers de base de la Société et analysées dans le présent rapport de gestion sont les suivantes :

- La « **marge brute** » représente les produits moins les coûts et les dépenses directs. Les frais de marketing, frais généraux et frais d'administration, la dotation aux amortissements, le résultat des projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, les autres produits (charges), les produits financiers, les charges financières, la charge (le produit) d'impôt sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle ne sont pas inclus dans le calcul de la marge brute.
- Le « **résultat d'exploitation** » représente le résultat d'exploitation, avant les charges financières, la charge (le produit) d'impôt sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle.

Les mesures ci-dessus sont présentées dans les états consolidés des résultats de la Société et ne sont pas destinées à remplacer d'autres totaux partiels ou totaux présentés conformément aux PCGR, mais devraient plutôt être évaluées conjointement avec ces mesures conformes aux PCGR.

- Le « **carnet de commandes (obligations de prestation qui restent à remplir)** » désigne la valeur totale des travaux qui n'ont pas encore été achevés et qui : a) ont une grande certitude d'être exécutés en raison de l'existence d'un contrat ou d'un bon de commande exécuté précisant l'étendue, la valeur et le calendrier des travaux; ou b) a été attribué à Aecon, comme en témoigne une lettre d'intention ou un accord exécutoire signé, décrivant la portée générale des travaux, la valeur et le calendrier de ceux-ci, et où la finalisation d'un contrat formel à l'égard de ces travaux est raisonnablement assurée. Les activités d'exploitation et d'entretien sont prévues par des contrats pouvant couvrir une période maximale de 30 ans. Pour fournir des renseignements comparables au carnet de commandes d'autres catégories d'activités, Aecon limite le carnet de commandes des activités d'exploitation et d'entretien à la plus rapprochée des deux dates suivantes : la durée du contrat ou les cinq prochaines années.

Les obligations de performance restantes, autrement dit le carnet de commandes, sont présentées dans les notes annexes des états financiers consolidés annuels de la Société et ne sont pas destinées à remplacer d'autres montants présentés conformément aux PCGR, mais devraient plutôt être évaluées conjointement avec ces mesures conformes aux PCGR.

## Ratios non conformes aux PCGR

Un ratio non conforme aux PCGR est une mesure financière présentée sous forme de ratio, de fraction, de pourcentage ou de représentation semblable qui comporte une mesure financière non conforme aux PCGR parmi ses composantes et n'est pas présenté dans les états financiers de la Société.

Le ratio non conforme aux PCGR présenté et analysé dans le présent rapport de gestion est le suivant :

- La « **marge du BAIIA ajusté** » représente le BAIIA ajusté en pourcentage des produits.

La direction a recours à ce ratio non conforme aux PCGR afin d'analyser et d'évaluer la performance opérationnelle. Les mesures les plus directement comparables calculées conformément aux PCGR sont la marge bénéficiaire brute et la marge d'exploitation.

### Mesures financières supplémentaires

Une mesure financière supplémentaire : a) est présentée, ou est censée l'être, périodiquement afin de représenter le rendement financier, la situation financière ou les flux de trésorerie historiques ou prévus de la Société; b) n'est pas présentée dans les états financiers de la Société; c) n'est pas une mesure financière non conforme aux PCGR; d) n'est pas un ratio non conforme aux PCGR.

Les principales mesures financières supplémentaires présentées dans le présent rapport de gestion sont les suivantes :

- La « **marge bénéficiaire brute** » représente la marge brute en pourcentage des produits.
- La « **marge d'exploitation** » représente le résultat d'exploitation en pourcentage des produits.
- Les « **frais de marketing, frais généraux et frais d'administration en pourcentage des produits** » représentent les frais de marketing, les frais généraux et les frais d'administration en pourcentage des produits.
- Le « **ratio dette/capitalisation** » représente la dette totale (compte non tenu de la dette ne comportant aucun recours et des prélèvements aux termes de la facilité de crédit de la Société présentés à titre de dette bancaire) en pourcentage de la capitalisation totale. Le calcul de la dette en pourcentage de la capitalisation totale et l'utilisation de ce ratio par la direction sont décrits à la rubrique 10.5, « Gestion du capital », du présent rapport de gestion.

## 5. DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS

### Conditions économiques et certains projets à prix fixe existants

En ce qui concerne le secteur Construction, les conditions économiques récentes ont eu des conséquences variées depuis 2021, y compris jusqu'au premier trimestre de 2023, notamment les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, l'inflation liée à la main-d'œuvre et aux matériaux et l'accès à la main-d'œuvre. Même si ces facteurs ont touché, dans une certaine mesure, la majorité des projets, l'incidence n'a pas été importante dans l'ensemble, ou celle-ci a été modérée ou atténuée. Par contre, les conséquences sur nos quatre projets d'envergure à prix fixe existants réalisés par nos coentreprises, dans lesquelles participe Aecon (se reporter à la rubrique 10.2, « Éventualités », du présent rapport de gestion et la rubrique 13, « Facteurs de risque », du rapport de gestion annuel de 2022) ont été plus importantes. Aecon a inscrit une perte d'exploitation de 2,8 M\$ aux premiers trimestres de 2023 et de 2022 attribuable à ces quatre projets existants. Pour l'ensemble de l'exercice 2022, une perte d'exploitation de 120,0 M\$ a été comptabilisée en lien avec ces quatre projets existants. Au 31 mars 2023, le carnet de commandes restant à traiter sur ces projets s'établissait à 801 M\$ comparativement à un carnet de commandes restant de 1 079 M\$ au 31 décembre 2022. Il est prévu à l'heure actuelle que trois des quatre projets soient en grande partie menés à terme entre la fin de 2023 et le début de 2024, et le dernier projet devrait être quasiment terminé en 2025. Les quatre projets existants représentent 25 % des produits consolidés au premier trimestre de 2023 et 13 % du carnet de commandes au 31 mars 2023 comparativement à 16 % des produits consolidés pour l'ensemble de l'exercice 2022 et 17 % du carnet de commandes au 31 décembre 2022.

En ce qui a trait au secteur Concessions, la COVID-19, les restrictions liées aux déplacements et les protocoles connexes ainsi que la reprise progressive du trafic aérien, par suite de la levée des principales restrictions, ont eu une incidence sur les activités du projet à l'aéroport international des Bermudes depuis mars 2020, y compris jusqu'au premier trimestre de 2023. Le volume de trafic passagers, principale source des produits tirés des activités aux Bermudes d'Aecon, a affiché une baisse moyenne de 31 % en 2021 et de 59 % en 2022 par rapport au volume de trafic passagers d'avant la pandémie en 2019. Au premier trimestre de 2023, les volumes de trafic moyens ont augmenté pour s'établir à 72 % par rapport au volume de trafic d'avant la pandémie en 2019 comparativement à 43 % au premier trimestre de 2022. Ces moyennes rendent généralement compte de l'amélioration du volume de trafic au fil du temps en pourcentage des volumes d'avant la pandémie. Cette incidence sur le volume d'exploitation a été compensée en partie par une garantie de produits minimaux du gouvernement des Bermudes afin de couvrir toute insuffisance des flux de trésorerie visant à assurer le service de la dette découlant du projet de réaménagement de l'aéroport international des Bermudes.

### **Aecon vendra son entreprise de construction de routes en Ontario à Green Infrastructure Partners**

Le 1<sup>er</sup> mars 2023, Aecon a annoncé qu'elle avait conclu un accord d'achat définitif avec Green Infrastructure Partners Inc. (« GIP ») en vertu de laquelle Aecon a convenu de vendre ses entreprises de construction de routes, de production d'agrégats et de matériaux d'Aecon Transportation East (« ATE ») en Ontario pour une contrepartie en trésorerie de 235 M\$.

ATE, qui compte environ 1 000 employés, offre des solutions d'infrastructure en construction de routes à des gouvernements provinciaux, des municipalités et au secteur privé partout en Ontario. En 2022, les produits d'ATE, qui fait partie du secteur Construction, représentaient environ 7 % des produits consolidés d'Aecon.

À la clôture de la vente, Aecon et GIP concluront une entente de collaboration stratégique visant certains projets d'envergure et la poursuite des activités en Ontario en tirant avantage des services de construction civile lourde d'Aecon et des capacités en construction de routes de GIP.

Le conseil d'administration d'Aecon et le conseil d'administration de GIP ont chacun approuvé la transaction. ATE continuera à exercer ses activités normalement en attendant la clôture de la transaction de vente prévue au deuxième trimestre de 2023, laquelle est assujettie aux ajustements et aux conditions de clôture habituels, y compris l'obtention de toutes les approbations réglementaires requises. Si la transaction n'est pas conclue en raison de l'incapacité de GIP d'obtenir du financement pour l'acquisition, GIP a convenu de verser à Aecon une indemnité de rupture inversée de 15 M\$.

Aecon prévoit utiliser le produit net de la transaction pour rembourser la dette aux termes de sa facilité de crédit renouvelable.

### **Aecon cédera une participation partielle dans un concessionnaire de l'aéroport international des Bermudes**

Le 15 mars 2023, Aecon a annoncé qu'elle avait conclu un accord avec Connor, Clark & Lunn Infrastructure (« CC&L Infrastructure ») pour la cession d'une participation de 49,9 % dans le concessionnaire du L.F. Wade International Airport (aéroport international des Bermudes), soit Bermuda Skyport Corporation Limited (« Skyport »), pour une contrepartie en trésorerie de 128,5 M\$ US (173,899 M\$ CA au 31 mars 2023).

Aecon Concessions gardera le contrat de gestion de l'aéroport et le contrôle conjoint de Skyport en vertu d'une participation conservée de 50,1 %. La transaction est assujettie aux conditions de clôture habituelles et elle devrait être conclue au deuxième trimestre de 2023.

Skyport est une entité ad hoc détenue par Aecon Concessions, qui est responsable de l'exploitation, de l'entretien et des fonctions commerciales de l'aéroport ainsi que de la coordination de la livraison globale du projet de réaménagement de l'aéroport international des Bermudes, sur une période de concession de 30 ans qui a commencé en 2017. Selon un modèle de partenariat public-privé assorti d'une collaboration entre administrations publiques (« P3 »), Aecon a collaboré avec la Corporation commerciale canadienne et le gouvernement des Bermudes dans le cadre de l'élaboration, du financement, de la conception, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien du nouvel immeuble du terminal pour passagers ouvert en décembre 2020.

## **6. STRATÉGIE D'AFFAIRES**

Se reporter à l'analyse sur la stratégie d'affaires présentée dans le rapport de gestion annuel de 2022, qui peut être consulté sur le site Web de la Société à l'adresse [www.aecon.com](http://www.aecon.com) ou sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

## 7. FAITS SAILLANTS FINANCIERS CONSOLIDÉS

en millions de dollars (sauf les montants par action)	Trimestres clos les	
	31 mars	
	2023	2022
<b>Produits</b>	<b>1 107,2 \$</b>	<b>985,9 \$</b>
Marge brute	66,8	61,1
Frais de marketing, frais généraux et frais d'administration	(54,2)	(53,1)
Produits tirés des projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	3,3	3,0
Autres produits	12,6	2,2
Dotations aux amortissements	(22,9)	(22,9)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5,6</b>	<b>(9,6)</b>
Produits financiers	1,4	0,1
Charges financières	(16,9)	(11,8)
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>	<b>(9,9)</b>	<b>(21,3)</b>
Produit d'impôt sur le résultat	0,5	3,9
<b>Résultat net</b>	<b>(9,4) \$</b>	<b>(17,4) \$</b>
<b>Marge bénéficiaire brute<sup>3)</sup></b>	<b>6,0 %</b>	<b>6,2 %</b>
<b>Frais généraux et frais d'administration en pourcentage des produits<sup>3)</sup></b>	<b>4,9 %</b>	<b>5,4 %</b>
<b>BAIIA ajusté<sup>1)</sup></b>	<b>24,6 \$</b>	<b>20,6 \$</b>
<b>Marge du BAIIA ajusté<sup>2)</sup></b>	<b>2,2 %</b>	<b>2,1 %</b>
<b>Marge d'exploitation<sup>3)</sup></b>	<b>0,5 %</b>	<b>(1,0) %</b>
<b>Résultat par action – de base</b>	<b>(0,15) \$</b>	<b>(0,29) \$</b>
<b>Résultat par action – dilué</b>	<b>(0,15) \$</b>	<b>(0,29) \$</b>
<b>Carnet de commandes (à la clôture de la période)</b>	<b>6 002 \$</b>	<b>6 423 \$</b>

- 1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique 4, « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières supplémentaires », du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur chaque mesure financière non conforme aux PCGR.
- 2) Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique 4, « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières supplémentaires », du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur chaque ratio non conforme aux PCGR.
- 3) Il s'agit d'une mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique 4, « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières supplémentaires », du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur chaque mesure financière supplémentaire.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, les produits se sont établis à 1 107 M\$, en hausse de 121 M\$, ou 12 %, par rapport à la période correspondante en 2022. Les produits ont augmenté dans le secteur Construction (119 M\$) en raison de la hausse des produits dans les secteurs de marché des infrastructures civiles (65 M\$), des infrastructures industrielles (27 M\$), des infrastructures d'énergie nucléaire (11 M\$), des infrastructures de services publics (9 M\$) et des solutions de transport urbain (7 M\$). Dans le secteur Concessions, la hausse des produits de 3 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023 découle surtout de la hausse du volume des activités de vol commercial à l'aéroport international des Bermudes.

Le résultat d'exploitation de 5,6 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023 a augmenté de 15,2 M\$ par rapport à une perte d'exploitation de 9,6 M\$ pour la période correspondante en 2022. L'amélioration du résultat d'exploitation d'une période à l'autre est attribuable en partie à la hausse de 5,7 M\$ de la marge brute découlant surtout d'une hausse du secteur Construction attribuable en grande partie à une augmentation du volume et de la marge bénéficiaire brute des secteurs de marché des infrastructures industrielles et des solutions de transport urbain, et de la hausse du volume du secteur de marché des infrastructures d'énergie nucléaire, contrebalancées en partie par une baisse de la marge bénéficiaire brute des secteurs de marché des infrastructures civiles et des infrastructures de services publics. Dans le secteur Concessions, la marge brute a augmenté de 0,2 M\$ principalement en raison de l'amélioration des résultats des activités de l'aéroport international des Bermudes.

Pour le premier trimestre de 2023, les frais de marketing, frais généraux et frais d'administration ont augmenté de 1,1 M\$ par rapport à la période correspondante en 2022. Cette hausse découle surtout de l'augmentation des frais liés au personnel. Par contre, les frais de marketing, frais généraux et frais d'administration exprimés en pourcentage des produits ont diminué, passant de 5,4 % au premier trimestre de 2022 à 4,9 % au premier trimestre de 2023.

La participation d'Aecon à des projets qui sont classés à des fins comptables comme une coentreprise ou une entreprise associée, par opposition à une entreprise commune, est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, Aecon a déclaré des produits de 3,3 M\$ tirés de projets comptabilisés selon cette méthode, en hausse de 0,3 M\$ par rapport à la période correspondante en 2022. La hausse des produits au premier trimestre de 2023 s'explique par une augmentation des honoraires de gestion et d'aménagement dans le secteur Concessions (0,2 M\$) et une hausse des produits du secteur de marché des infrastructures civiles (0,1 M\$) du secteur Construction.

Les autres produits, totalisant 12,6 M\$ au premier trimestre de 2023, ont augmenté de 10,4 M\$ par rapport à la période correspondante en 2022. La hausse découle surtout de l'augmentation d'un profit de 10,2 M\$ à la vente d'immobilisations corporelles, la majeure partie de la hausse étant liée à la vente d'un bien du secteur Construction.

Pour le premier trimestre de 2023, la dotation aux amortissements, qui s'est établie à 22,9 M\$, est demeurée inchangée par rapport à la période correspondante en 2022.

Pour le premier trimestre de 2023, les charges financières nettes ont été de 15,5 M\$, soit des charges financières de 16,9 M\$ moins des produits financiers de 1,4 M\$. Les charges financières nettes ont augmenté de 3,8 M\$ par rapport à la période correspondante en 2022. L'augmentation découle de la hausse des prélèvements et des taux d'intérêt plus élevés sur la facilité de crédit renouvelable d'Aecon par rapport à la période correspondante en 2022.

La note 20, « Impôt sur le résultat », des états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société pour le trimestre clos le 31 mars 2023 présente un rapprochement de la charge (du produit) d'impôt sur le résultat prévu pour les premiers trimestres de 2023 et de 2022 selon les taux d'impôt prévus par la loi et la charge (le produit) d'impôt sur le résultat réel déclaré pour chacune de ces périodes. Pour les premiers trimestres de 2023 et de 2022, le taux d'impôt effectif différerait du taux d'imposition prévu par la loi au Canada de 26,4 % en raison surtout de la répartition géographique des résultats principalement liée aux projets à l'étranger et, en particulier, au projet de réaménagement de l'aéroport international des Bermudes.

Le carnet de commandes au 31 mars 2023 était de 6 002 M\$, comparativement à 6 423 M\$ au 31 mars 2022. Un montant de 812 M\$ a été comptabilisé au premier trimestre de 2023 au titre des nouveaux contrats obtenus, contre 1 211 M\$ pour la période correspondante en 2022.

Carnet de commandes en millions de dollars	31 mars	
	2023	2022
Construction	5 902 \$	6 337 \$
Concessions	100	86
Résultat consolidé	<u>6 002 \$</u>	<u>6 423 \$</u>

Durée estimée du carnet de commandes en millions de dollars	31 mars			
	2023		2022	
12 prochains mois	3 070 \$	51 %	3 112 \$	48 %
13 à 24 prochains mois	1 803	30 %	1 719	27 %
Par la suite	1 129	19 %	1 592	25 %
	<u>6 002 \$</u>	<u>100 %</u>	<u>6 423 \$</u>	<u>100 %</u>

Le calendrier des travaux à effectuer pour les projets en carnet au 31 mars 2023 est fondé sur les calendriers actuels des projets, compte tenu des répercussions estimatives actuelles des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de l'accès à la main-d'œuvre. Il est possible que ces estimations changent à l'avenir, compte tenu des changements qui y sont apportés ou d'autres facteurs pouvant avoir une incidence sur le calendrier de ces projets. Le carnet de commandes et la durée estimative du carnet de commandes présentés ci-dessus ne rendent pas compte de l'incidence possible de la vente des entreprises de construction de routes, de production d'agrégats et de matériaux d'ATE en Ontario (se reporter à la rubrique 5, « Développements récents », du présent rapport de gestion). Au 31 mars 2023, le carnet de commandes d'ATE s'établissait à 439 M\$.

Aecon ne présente pas des travaux comme faisant partie du carnet de commandes de contrats et d'ententes en main lorsque la quantité exacte de travaux à exécuter ne peut être déterminée de façon fiable, ou lorsqu'un nombre minimal d'unités au prix stipulé au contrat par unité n'est pas garanti. Il peut s'agir, par exemple, de contrats à prix coûtant majoré ou à prix unitaire dont l'étendue des services à fournir n'est pas définie, ou dont le nombre d'unités ne peut être estimé avec une certitude raisonnable. Parmi d'autres exemples, mentionnons la valeur des travaux de construction gérés dans le cadre de contrats de conseils en gestion de construction, d'accords de concession, de contrats pluriannuels de services d'exploitation et d'entretien dont la valeur n'est pas précisée, d'accords de fournisseur de choix et d'accords d'alliance dans le cadre desquels le client demande des services au besoin. Le carnet de commandes ne comprend aucun des produits attendus de ces types de contrats et d'ententes. Par conséquent, les travaux futurs qu'Aecon prévoit effectuer à un moment donné sont supérieurs à ce qui est présenté dans le carnet de commandes.

Un complément d'information sur chaque secteur est présenté dans l'analyse ci-après à la rubrique 8, « Faits saillants financiers des secteurs à présenter ».

## 8. FAITS SAILLANTS FINANCIERS DES SECTEURS À PRÉSENTER

### 8.1. CONSTRUCTION

#### Faits saillants financiers

en millions de dollars	Trimestres clos les 31 mars	
	2023	2022
<b>Produits</b>	<b>1 090,5 \$</b>	971,6 \$
<b>Marge brute</b>	<b>62,2 \$</b>	56,5 \$
<b>BAIIA ajusté<sup>1)</sup></b>	<b>22,3 \$</b>	19,3 \$
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>16,2 \$</b>	1,3 \$
<b>Marge bénéficiaire brute<sup>3)</sup></b>	<b>5,7 %</b>	5,8 %
<b>Marge du BAIIA ajusté<sup>2)</sup></b>	<b>2,0 %</b>	2,0 %
<b>Marge d'exploitation<sup>3)</sup></b>	<b>1,5 %</b>	0,1 %
<b>Carnet de commandes (à la clôture de la période)</b>	<b>5 902 \$</b>	6 337 \$

- 1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique 4, « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières supplémentaires », du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur chaque mesure financière non conforme aux PCGR.
- 2) Il s'agit d'un ratio non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique 4, « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières supplémentaires », du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur chaque ratio non conforme aux PCGR.
- 3) Il s'agit d'une mesure financière supplémentaire. Se reporter à la rubrique 4, « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières supplémentaires », du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur chaque mesure financière supplémentaire.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, les produits du secteur Construction se sont établis à 1 090 M\$, en hausse de 119 M\$, ou 12 %, par rapport au trimestre clos le 31 mars 2022. Les produits du secteur Construction ont augmenté dans chaque secteur de marché, les infrastructures civiles affichant la hausse la plus importante (65 M\$) attribuable surtout à une augmentation des projets d'envergure dans l'Est et l'Ouest du Canada. Dans le secteur de marché des infrastructures industrielles, la hausse des produits (27 M\$) découle de la vigueur des travaux sur des pipelines principaux et d'une plus grande étendue des travaux liés à des installations minières et de traitement des eaux dans l'Ouest du Canada, facteurs contrebalancés en partie par la baisse des travaux liés à des installations de produits chimiques dans l'Est du Canada. La hausse des produits du secteur de marché des infrastructures d'énergie nucléaire (11 M\$) découle d'un plus grand volume de travaux de modernisation de centrales nucléaires en Ontario et aux États-Unis, et celle du secteur de marché des infrastructures de services publics (9 M\$) est attribuable à la vigueur des travaux de transmission d'électricité à haute tension et de télécommunications, facteurs contrebalancés en partie par la baisse du volume de travaux de distribution de pétrole et de gaz; l'augmentation des produits du secteur de marché des solutions de transport urbain (7 M\$) découle surtout de la hausse du volume des travaux d'électrification ferroviaire en Ontario.

Le résultat d'exploitation du secteur Construction s'est établi à 16,2 M\$ au premier trimestre de 2023, en hausse de 14,9 M\$ par rapport à un résultat d'exploitation de 1,3 M\$ au premier trimestre de 2022. La hausse est attribuable à l'augmentation des volumes et des marges bénéficiaires brutes des secteurs de marché des infrastructures industrielles et des solutions de transport urbain et de la hausse du volume du secteur de marché des infrastructures d'énergie nucléaire. La hausse de la marge brute et de la marge bénéficiaire brute du secteur

de marché des infrastructures industrielles découle surtout d'une marge déficitaire brute de 7,1 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent par rapport à néant pour le premier trimestre de 2023 attribuable à l'un des quatre projets existants à prix fixe dont il est question à la rubrique 5, « Développements récents », et la rubrique 10.2, « Éventualités », du présent rapport de gestion et à la rubrique 13, « Facteurs de risque », du rapport de gestion annuel de 2022. Pour le secteur de marché des infrastructures de services publics, la baisse de la marge bénéficiaire brute a été compensée par une hausse des profits de la vente d'immobilisations corporelles de 10,4 M\$. Ces hausses ont été contrebalancées en partie par une baisse de la marge bénéficiaire brute du secteur de marché des infrastructures civiles en raison d'une marge déficitaire brute de 2,8 M\$ au premier trimestre de 2023, contre une marge bénéficiaire brute de 3,9 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent attribuable à l'un des quatre projets existants à prix fixe.

Au 31 mars 2023, le carnet de commandes lié au secteur Construction s'est chiffré à 5 902 M\$ comparativement à 6 337 M\$ pour la période correspondante de l'exercice précédent. Le carnet de commandes a diminué d'une période à l'autre dans les secteurs de marché des solutions de transport urbain (315 M\$), des infrastructures d'énergie nucléaire (268 M\$) et des infrastructures industrielles (16 M\$), alors qu'il a augmenté dans les secteurs de marché des infrastructures de services publics (112 M\$) et des infrastructures civiles (52 M\$). L'attribution de nouveaux contrats de 795 M\$ au premier trimestre de 2023 a diminué de 398 M\$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Comme il est mentionné à la rubrique 7, « Faits saillants financiers consolidés », les travaux futurs que prévoit effectuer le secteur Construction à un moment donné sont supérieurs à ce qui est présenté dans le carnet de commandes.

## 8.2. CONCESSIONS

### Faits saillants financiers

en millions de dollars	Trimestres clos les	
	31 mars	
	2023	2022
<b>Produits</b>	<b>17,0 \$</b>	14,4 \$
<b>Marge brute</b>	<b>4,7 \$</b>	4,4 \$
<b>Produits tirés de projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence</b>	<b>3,5 \$</b>	3,4 \$
<b>BAIIA ajusté<sup>1)</sup></b>	<b>15,0 \$</b>	13,6 \$
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2,4 \$</b>	1,5 \$
<b>Carnet de commandes (à la clôture de la période)</b>	<b>100 \$</b>	86 \$

1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique 4, « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières supplémentaires », du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur chaque mesure financière non conforme aux PCGR.

Aecon détient à l'heure actuelle une participation de 100 % dans Skyport, le concessionnaire responsable de l'exploitation, de l'entretien et des fonctions commerciales de l'aéroport des Bermudes, et l'entité qui gérera et coordonnera la livraison globale du projet de réaménagement de l'aéroport international des Bermudes, sur une période de concession de 30 ans qui a commencé en 2017. Le 9 décembre 2020, Skyport a inauguré le nouvel immeuble du terminal pour passagers au L. F. Wade International Airport. La participation d'Aecon dans Skyport est consolidée et, par conséquent, est comptabilisée dans les états financiers consolidés en reflétant, ligne par

ligne, les actifs, les passifs, les produits et les charges de Skyport. Pour un complément d'information sur une convention visant la cession d'une participation de 49,9 % dans Skyport, se reporter à la rubrique 5, « Développements récents », du présent rapport de gestion. Toutefois, la participation d'Aecon dans les concessions liées aux projets du train léger sur rail (« TLR ») Eglinton Crosstown, du TLR Finch West, du pont international Gordie-Howe, du TLR de Waterloo et les travaux sur des corridors dans le cadre d'un projet d'expansion de GO, qui sont des coentreprises, est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2023, les produits du secteur Concessions se sont établis à 17 M\$, soit 3 M\$ de plus que pour la période correspondante en 2022. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des activités de vol commercial à l'aéroport international des Bermudes.

Le résultat d'exploitation du secteur Concessions de 2,4 M\$ pour le trimestre clos le 31 mars 2023 a augmenté de 0,9 M\$ par rapport au résultat d'exploitation de 1,5 M\$ pour le premier trimestre de 2022, en raison surtout d'une hausse des honoraires de gestion et d'aménagement et d'une amélioration du résultat d'exploitation de l'aéroport international des Bermudes.

À l'exception des activités d'exploitation et d'entretien faisant l'objet d'un contrat pour les cinq prochaines années et qui peuvent être facilement quantifiées, Aecon n'inclut pas dans son carnet de commandes les produits prévus provenant des accords de concession. Par conséquent, même si Aecon s'attend à tirer des produits futurs de ses actifs liés aux concessions, aucun carnet de commandes lié aux concessions, à l'exception des activités d'exploitation et d'entretien pour les cinq prochaines années, n'est présenté.

## 9. DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

Le tableau suivant présente les données financières trimestrielles pour les huit derniers trimestres.

en millions de dollars (sauf les montants par action)

	2023	2022				2021		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
<b>Produits</b>	1 107,2 \$	1 266,8 \$	1 320,5 \$	1 123,2 \$	985,9 \$	1 088,6 \$	1 163,4 \$	971,3 \$
<b>BAlIA ajusté<sup>1)</sup></b>	24,6	67,5	92,6	38,5	20,6	61,3	95,5	61,2
<b>Résultat avant impôt sur le résultat</b>	(9,9)	25,8	46,5	(8,0)	(21,3)	19,0	52,0	23,7
<b>Résultat net</b>	(9,4)	19,7	34,5	(6,4)	(17,4)	12,1	38,4	17,6
<b>Résultat par action</b>								
De base	(0,15) \$	0,32 \$	0,57 \$	(0,10) \$	(0,29) \$	0,20 \$	0,64 \$	0,29 \$
Dilué	(0,15)	0,26	0,45	(0,10)	(0,29)	0,19	0,56	0,27

1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique 4, « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières supplémentaires », du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur chaque mesure financière non conforme aux PCGR.

Le résultat par action pour chaque trimestre a été calculé selon le nombre moyen pondéré d'actions émises et en circulation au cours du trimestre respectif. Les titres dilutifs qui augmentent le résultat par action ou diminuent la perte par action sont exclus du calcul du résultat dilué par action. En raison de l'incidence des titres dilutifs, comme les débentures convertibles, et des émissions et rachats d'actions au cours des périodes, la somme du résultat par action trimestriel ne sera pas nécessairement égale au total de l'exercice.

Le tableau qui suit présente le calcul du BAIIA ajusté pour les huit derniers trimestres.

en millions de dollars

	2023	2022				2021		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Résultat d'exploitation	5,6 \$	40,7 \$	61,0 \$	5,1 \$	(9,6) \$	30,7 \$	63,7 \$	34,6 \$
Dotation aux amortissements	22,9	23,9	23,8	23,6	22,9	22,0	22,1	21,4
(Profit) perte à la vente d'actifs	(12,2)	(7,6)	(2,5)	(0,3)	(2,1)	(1,7)	(1,0)	(4,8)
Produits tirés de projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	(3,3)	(5,9)	(5,0)	(3,7)	(3,0)	(4,7)	(4,0)	(3,8)
BAIIA des projets mis en équivalence <sup>1)</sup>	11,6	16,4	15,4	13,8	12,4	15,0	14,7	13,8
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	24,6 \$	67,5 \$	92,6 \$	38,5 \$	20,6 \$	61,3 \$	95,5 \$	61,2 \$

1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique 4, « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières supplémentaires », du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur chaque mesure financière non conforme aux PCGR.

Le tableau ci-dessous présente le calcul du BAIIA des projets mis en équivalence pour les huit derniers trimestres.

en millions de dollars

	2023	2022				2021		
	T1	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2
Quote-part d'Aecon dans les projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>1)</sup>								
Résultat d'exploitation	11,4 \$	16,2 \$	15,2 \$	13,6 \$	12,2 \$	14,8 \$	14,5 \$	13,6 \$
Dotation aux amortissements	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
BAIIA des projets mis en équivalence <sup>2)</sup>	11,6 \$	16,4 \$	15,4 \$	13,8 \$	12,4 \$	15,0 \$	14,7 \$	13,8 \$

1) Se reporter à la note 11, « Projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence », des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

2) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique 4, « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières supplémentaires », du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur chaque mesure financière non conforme aux PCGR.

Le tableau ci-dessous présente le calcul du BAIIA ajusté par secteur pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022.

en millions de dollars

	Trimestre clos le 31 mars 2023				Trimestre clos le 31 mars 2022			
	Construction	Concessions	Autres coûts et éliminations	Résultat consolidé	Construction	Concessions	Autres coûts et éliminations	Résultat consolidé
Résultat d'exploitation	16,2 \$	2,4 \$	(13,0) \$	5,6 \$	1,3 \$	1,5 \$	(12,4) \$	(9,6) \$
Dotation aux amortissements	17,0	5,6	0,3	22,9	17,4	5,3	0,2	22,9
(Profit) à la vente d'actifs	(12,2)	-	-	(12,2)	(2,1)	-	-	(2,1)
Produits tirés de projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	0,2	(3,5)	-	(3,3)	0,3	(3,3)	-	(3,0)
BAIIA des projets mis en équivalence <sup>1)</sup>	1,2	10,4	-	11,6	2,3	10,1	-	12,4
BAIIA ajusté <sup>1)</sup>	22,4 \$	14,9 \$	(12,7) \$	24,6 \$	19,2 \$	13,6 \$	(12,2) \$	20,6 \$

1) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique 4, « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières supplémentaires », du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur chaque mesure financière non conforme aux PCGR.

Le tableau ci-dessous présente le calcul du BAIIA des projets mis en équivalence par secteur pour les trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022.

en millions de dollars

Quote-part d'Aecon dans les projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence <sup>1)</sup>	Trimestre clos le 31 mars 2023				Trimestre clos le 31 mars 2022			
	Construction	Concessions	Autres coûts et éliminations	Résultat consolidé	Construction	Concessions	Autres coûts et éliminations	Résultat consolidé
Résultat d'exploitation	1,0 \$	10,4 \$	- \$	11,4 \$	2,1 \$	10,1 \$	- \$	12,2 \$
Dotations aux amortissements	0,2	-	-	0,2	0,2	-	-	0,2
<b>BAIIA des projets mis en équivalence<sup>2)</sup></b>	<b>1,2 \$</b>	<b>10,4 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>11,6 \$</b>	<b>2,3 \$</b>	<b>10,1 \$</b>	<b>- \$</b>	<b>12,4 \$</b>

1) Se reporter à la note 11, « Projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence », des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

2) Il s'agit d'une mesure financière non conforme aux PCGR. Se reporter à la rubrique 4, « Mesures financières non conformes aux PCGR et mesures financières supplémentaires », du présent rapport de gestion pour un complément d'information sur chaque mesure financière non conforme aux PCGR.

## 10. SITUATION FINANCIÈRE, TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL

### 10.1. INTRODUCTION

La participation d'Aecon dans des partenariats classés comme des entreprises communes est comptabilisée dans les états financiers consolidés en reflétant, ligne par ligne, la quote-part d'Aecon des actifs détenus conjointement, des passifs engagés conjointement et des produits et des charges découlant des entreprises communes.

La participation d'Aecon dans des partenariats classés comme des coentreprises ainsi que la participation d'Aecon dans des entités liées à des projets sur lesquelles Aecon exerce une influence notable sur l'entité, mais qui ne contrôle pas l'entité (c.-à-d. des entreprises associées), est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Pour un complément d'information, se reporter à la note 11, « Projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence », des états financiers consolidés résumés intermédiaires du trimestre clos le 31 mars 2023.

### 10.2. ÉVENTUALITÉS

#### Gazoduc Coastal GasLink, sections 3 et 4

Le projet a été retardé et touché par divers événements pour lesquels SA Energy Group (« SAEG »), un partenariat dans lequel la Société détient une participation de 50 %, affirme que Coastal GasLink (« CGL ») est contractuellement responsable, y compris des changements d'étendue des travaux importants et des retards par CGL, des conditions de site imprévues, des impacts météorologiques indemnifiables et une suspension mise en œuvre par CGL découlant des restrictions réglementaires imposées en raison de la pandémie de COVID-19. SAEG affirme qu'elle a droit à une indemnisation supplémentaire pour les coûts associés à ces retards et à ces répercussions, et elle a entrepris un arbitrage au deuxième trimestre de 2021 conformément aux modalités du contrat afin de régler la question. Au troisième trimestre de 2022, Coastal GasLink a déposé une demande reconventionnelle alléguant une violation de contrat et des dommages-intérêts en découlant; CGL n'a pas précisé le montant des dommages-intérêts qu'elle pourrait réclamer. Au premier trimestre de 2023, CGL a retiré ses

allégations de non-respect de contrat et les dommages-intérêts connexes de sa demande reconventionnelle. Même si ce différend commercial peut avoir une incidence importante sur le résultat, les flux de trésorerie et la situation financière d'Aecon s'il n'est pas résolu de façon favorable à l'issue de négociations assidues ou d'un processus d'arbitrage, les résultats définitifs ne peuvent être prévus pour le moment.

### **Projet de deuxième tunnel de la centrale de Kemano**

Au cours du deuxième trimestre de 2020, Rio Tinto a publié un avis de résiliation de contrat à la coentreprise dans laquelle Aecon détient une participation de 40 % relativement au projet de deuxième tunnel de la centrale de Kemano. Rio Tinto a également transmis un avis aux cautions des coentreprises faisant valoir une créance sur les cautionnements d'exécution de 50 %; les cautions ont conclu un accord de coopération avec Rio Tinto, mais n'ont pas pris position sur la validité de cette créance sur les obligations. Au troisième trimestre de 2020, la coentreprise a émis un avis de poursuite civile visant des dommages-intérêts d'environ 105 M\$ auprès de Rio Tinto. La coentreprise a également enregistré et mis en état un privilège de constructeur sur les terrains du projet, garantissant une sûreté d'environ 97 M\$ sur les dommages-intérêts réclamés. Au premier trimestre de 2021, Rio Tinto a déposé une demande reconventionnelle contre la coentreprise, mais n'a pas précisé le montant des dommages-intérêts qu'elle pourrait demander à la coentreprise; ce montant devrait être important. Même s'il est possible que ce différend commercial ait une incidence importante sur le résultat et les flux de trésorerie d'Aecon s'il n'est pas résolu, les résultats définitifs ne peuvent être prédits pour le moment. L'avis de poursuite civile précité a été déposé devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique entre Frontier Kemper Constructors et Frontier Kemper – Aecon Joint Venture en tant que demandeurs / défendeurs par demande reconventionnelle et Rio Tinto Alcan Inc. et Aluminum Company of Canada Limited / Aluminium du Canada Limitée en tant que défendeurs / demandeurs par demande reconventionnelle.

### **K+S Potash Canada**

Au cours du deuxième trimestre de 2018, la Société a déposé une déclaration devant la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan (la « Cour ») contre K+S Potash Canada (« KSPC »), et KSPC a déposé une déclaration devant la Cour contre la Société. Les deux actions concernent le projet minier Legacy à Bethune, en Saskatchewan. La Société réclame 180 M\$ en paiements qui lui sont dus aux termes d'ententes conclues entre la Société et KSPC relativement au projet, plus environ 14 M\$ en dommages-intérêts. La Société a comptabilisé des produits non facturés et des débiteurs de 140 M\$ au 31 mars 2023. En contrepartie de ce montant, la Société a comptabilisé un montant de 45 M\$ dans les fournisseurs et autres créditeurs au titre de paiements éventuels à des tiers en attendant l'issue de la réclamation contre KSPC. KSPC cherche à obtenir une ordonnance selon laquelle la Société doit rembourser à KSPC environ 195 M\$ déjà versés à la Société aux termes de ces ententes. La Société a également été partie à deux autres poursuites devant la Cour entre KSPC et divers autres entrepreneurs engagés dans le projet de la mine Legacy, toutes deux liées à des questions qui, de l'avis de la Société, sont couvertes de façon importante par une assurance, dans la mesure de toute responsabilité. Au quatrième trimestre de 2022, la Cour a rendu une décision autorisant Aecon à déposer une demande en vue d'ajouter la société mère de la Société, à savoir K+S Aktiengesellschaft (« KSAG »), comme partie défenderesse à l'égard de la poursuite attribuable à la conduite de KSAG qui cherchait à inciter KSPC à violer son contrat avec Aecon. Ces réclamations pourraient ne pas être réglées avant plusieurs années. Même si la Société estime que la réclamation de KSPC est sans fondement et qu'elle ne s'attend pas à ce que le règlement de ces réclamations ait une incidence importante sur sa situation financière, les résultats définitifs ne peuvent être prévus pour le moment.

## Estimations comptables critiques – Certains projets à prix fixe existants

Quatre projets à prix fixe existants réalisés par des coentreprises auxquelles participe Aecon (se reporter à la rubrique 13, « Facteurs de risque », du rapport de gestion annuel de 2022) subissent les contrecoups des frais supplémentaires à l'égard desquels les coentreprises invoquent que les propriétaires sont contractuellement responsables, notamment à l'égard des conditions de site imprévues, des retards de tiers, de la pandémie de COVID-19, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de l'inflation liée à la main-d'œuvre et aux matériaux. Les produits et les résultats de ces contrats sont calculés selon la méthode du pourcentage d'avancement en fonction d'un coefficient des coûts engagés à ce jour par rapport au total des coûts engagés à l'achèvement du projet. La Société a mis en place un processus en vertu duquel la progression est régulièrement passée en revue par la direction et les coûts estimés pour l'achèvement sont mis à jour au besoin. Les réclamations sont des montants dépassant le prix convenu du contrat ou des montants non inclus dans le prix du contrat initial que la coentreprise concernée tente de percevoir auprès de ses clients pour des retards, des erreurs dans les devis descriptifs et les plans, la résiliation de contrats, des ordres de modification en litige ou non approuvés quant à l'ampleur et au prix des travaux, ou d'autres causes de coûts supplémentaires imprévus à l'égard desquels la Société et la coentreprise concernée sont d'avis que le propriétaire est contractuellement responsable. En raison des changements imprévus aux estimations de la nature ou des coûts des travaux à réaliser ou des changements aux estimations des produits connexes, le profit tiré d'un contrat peut se révéler sensiblement différent des estimations antérieures (se reporter à la rubrique 13, « Facteurs de risque : Risque lié aux projets d'envergure, Certains projets à prix fixe existants, Facteurs contractuels, Risque de litige et risque de réclamation, Augmentations du coût des matières premières, Perturbations de la chaîne d'approvisionnement, Risques liés à la pandémie de COVID-19 et soutien connexe dans le cadre de programmes d'aide gouvernementale et Événements de force majeure », du rapport de gestion annuel de 2022). Pour l'ensemble de l'exercice 2022, en raison des facteurs ayant eu une incidence sur ces quatre projets à prix fixe existants au cours de l'exercice dont il a été question plus haut, Aecon a constaté une perte d'exploitation de 120,0 M\$ liée à ces projets. Au premier trimestre de 2023, Aecon a comptabilisé une perte d'exploitation additionnelle de 2,8 M\$ relative à ces quatre projets existants. Se reporter également à la rubrique 5, « Développements récents », du présent rapport de gestion.

### 10.3. SOLDES DE TRÉSORERIE ET DETTE

Les soldes de trésorerie au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022 se présentaient comme suit :

en millions de dollars		31 mars 2023					
		Soldes, exclusion faite des entreprises communes	Entreprises communes		Total consolidé		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1)	22	\$	336	\$	358	\$
Titres négociables		-		1		1	
Dettes bancaires	3)	(240)		-		(240)	
		31 décembre 2022					
		Soldes, exclusion faite des entreprises communes	Entreprises communes		Total consolidé		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1)	20	\$	357	\$	377	\$
Liquidités soumises à restrictions	2)	107		-		107	
Titres négociables		-		1		1	
Dettes bancaires	3)	(121)		-		(121)	

- 1) La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en dépôt dans les comptes bancaires des entreprises communes auxquels Aecon n'a pas accès directement.
- 2) La trésorerie soumise à restrictions est la trésorerie détenue par Skyport. Au 31 mars 2023, la totalité de la trésorerie soumise à restrictions de Skyport a été prise en compte dans les actifs de groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente des états financiers consolidés résumés intermédiaires (voir la rubrique 5, « Développements récents », du présent rapport de gestion et la note 10, « Groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente », des états financiers consolidés résumés intermédiaires du trimestre clos le 31 mars 2023).
- 3) La dette bancaire représente les emprunts aux termes de la facilité de crédit renouvelable d'Aecon.

Le total de la dette à long terme avec recours de 402,7 M\$ au 31 mars 2023, comparativement à 409,1 M\$ au 31 décembre 2022, se compose de ce qui suit :

<b>en millions de dollars</b>		<b>31 mars 2023</b>		<b>31 décembre 2022</b>	
Partie courante de la dette à long terme avec recours	<b>56,9</b>	<b>\$</b>	56,6	<b>\$</b>	
Partie courante des débentures convertibles	<b>180,1</b>		178,9		
Dette à long terme avec recours	<b>165,7</b>		173,6		
<b>Total de la dette à long terme avec recours</b>	<b>402,7</b>	<b>\$</b>	409,1	<b>\$</b>	
Partie courante de la dette liée aux projets – sans recours	-	<b>\$</b>	3,3	<b>\$</b>	
Dette à long terme liée aux projets – sans recours	-		375,7		
<b>Dette totale liée aux projets – sans recours</b>	<b>-</b>	<b>\$</b>	379,0	<b>\$</b>	

La diminution nette de 6,4 M\$ du total de la dette à long terme avec recours découle d'une diminution de 9,0 M\$ de contrats de location visant du matériel, contrebalancée en partie par des hausses de 1,4 M\$ du financement du matériel et de 1,2 M\$ des débentures convertibles liées à la désactualisation des intérêts théoriques.

La diminution de 379,0 M\$ de la dette à long terme sans recours liée aux projets a entièrement trait au financement du projet de réaménagement de l'aéroport international des Bermudes. En raison de la convention récemment annoncée visant la cession d'une participation de 49,9 % dans le concessionnaire de l'aéroport international des Bermudes, la totalité de la dette à long terme sans recours liée aux projets a été prise en compte dans les passifs de groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente des états financiers consolidés résumés intermédiaires (voir la rubrique 5, « Développements récents », du présent rapport de gestion et la note 10, « Groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente », des états financiers consolidés résumés intermédiaires du trimestre clos le 31 mars 2023).

Au 31 mars 2023, Aecon disposait d'une facilité de crédit renouvelable engagée de 600 M\$, sur laquelle 240 M\$ avaient été prélevés et 10 M\$ avaient servi à l'émission de lettres de crédit. Au 31 mars 2023, les prélèvements en trésorerie aux termes de la facilité de crédit renouvelable portaient intérêt à des taux entre le taux préférentiel et le taux préférentiel majoré de 1,85 % par année. La facilité de crédit renouvelable jumelée à une facilité de garantie pour cautionnement bancaire supplémentaire de 900 M\$ en vue de soutenir les lettres de crédit consenties par Exportation et développement Canada porte les facilités de crédit engagées aux fins des besoins du fonds de roulement et des exigences à l'égard des lettres de crédit d'Aecon à un total de 1 500 M\$. Les débentures convertibles d'une valeur nominale de 184 M\$ viendront à échéance le 31 décembre 2023. La Société n'a aucune autre dette ou facilité de crédit aux fins du fonds de roulement échéant en 2023, sauf des prêts et crédit-bail dans le cours normal des activités visant du matériel et des biens. Au 31 mars 2023, Aecon se conformait à l'ensemble des clauses restrictives liées à sa facilité de crédit.

La situation financière, la trésorerie et les sources de financement d'Aecon sont assujetties aux risques et aux incertitudes dont il est question à la rubrique 10.2, « Éventualités », du présent rapport de gestion concernant certaines poursuites judiciaires en cours auxquelles Aecon est une partie. Aecon et ses coentreprises continuent à faire progresser les négociations et cherchent à régler la question des réclamations visant des frais supplémentaires liés aux quatre projets à prix fixe existants et, de ce fait, à renforcer le bilan de la Société en réduisant le fonds de roulement lié à ces projets. Même si la Société est d'avis que chaque coentreprise concernée a de fortes possibilités de recouvrer au moins une partie importante de ces frais, l'issue ultime de ces affaires ne peut être prédite en date des présentes (se reporter à la rubrique 13, « Facteurs de risque : Certains contrats à prix fixe existants », du rapport de gestion annuel de 2022). Les activités d'Aecon sont également assujetties aux incertitudes liées à l'imprévisibilité des conséquences potentielles futures des conditions économiques mondiales, notamment les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, l'inflation liée à la main-d'œuvre et aux matériaux et l'accès à la main-d'œuvre (se reporter à la rubrique 5, « Développements récents », du présent rapport de gestion). Ainsi, même si la Société demeure assujettie à ces risques qui pourraient, individuellement ou collectivement, avoir une incidence importante sur les résultats, les flux de trésorerie, la trésorerie et la situation financière d'Aecon, la Société est d'avis que sa situation de liquidité actuelle, notamment sa situation de trésorerie, sa capacité de crédit inutilisée et la trésorerie générée par ses activités, suffit à financer ses activités.

Au premier trimestre de 2023, le conseil d'administration d'Aecon a approuvé un dividende trimestriel de 0,185 \$ par action (dividende annuel de 0,74 \$ par action) à verser aux porteurs des actions ordinaires d'Aecon. Ce dividende est le même que celui de la période correspondante de l'exercice précédent. Le premier paiement trimestriel de 0,185 \$ par action a été versé le 4 avril 2023.

#### **10.4. RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

L'industrie de la construction au Canada est de nature saisonnière pour des entreprises comme Aecon qui effectuent une partie importante de leurs travaux à l'extérieur, en particulier la construction de routes et les travaux de services publics. Par conséquent, plus de travaux sont effectués en été et à l'automne qu'en hiver et au début du printemps. Ainsi, les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation d'Aecon ont toujours été saisonniers, les soldes de trésorerie étant généralement à leur plus bas niveau au milieu de l'exercice, les investissements dans le fonds de roulement augmentant. Ces effets saisonniers font généralement en sorte que les soldes de trésorerie atteignent un sommet vers la fin de l'exercice ou au cours du premier trimestre de l'exercice.

Un résumé des sources et des utilisations de trésorerie au cours des trimestres clos les 31 mars 2023 et 2022 est présenté ci-après.

en millions de dollars	Trimestres clos les 31 mars	
	2023	2022
<b>Activités d'exploitation</b>		
<b>Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :</b>		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement	0,9 \$	(16,0) \$
Augmentation des investissements dans le fonds de roulement	(130,6)	(147,3)
<b>Sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation</b>	<b>(129,7) \$</b>	<b>(163,3) \$</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
<b>Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :</b>		
Diminution des soldes de trésorerie soumise à restrictions détenus par Skyport pour financer le projet de réaménagement de l'aéroport international des Bermudes	10,2 \$	11,1 \$
Dépenses engagées par Skyport liées à la construction du nouveau terminal de l'aéroport aux Bermudes	-	(0,1)
Produit (dépenses) à la cession sur immobilisations corporelles et incorporelles	8,7	(1,2)
Sorties de fonds liées aux acquisitions	-	(2,9)
Distributions en trésorerie reçues des projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence	0,3	0,2
Sorties de trésorerie liées aux placements dans des actifs financiers non courants	(0,2)	-
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement</b>	<b>19,0 \$</b>	<b>7,1 \$</b>
<b>Activités de financement</b>		
<b>Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :</b>		
Augmentation de la dette bancaire liée aux emprunts aux termes de la facilité de crédit renouvelable de la Société	119,0 \$	81,7 \$
Augmentation des emprunts à long terme avec recours	4,2	2,8
Remboursements de la dette à long terme avec recours principalement liés aux arrangements de financement de matériel	(18,1)	(14,7)
Remboursement de la dette sans recours liée aux projets en lien avec le projet de réaménagement de l'aéroport international des Bermudes	(2,0)	(1,7)
Sorties de trésorerie liées aux dividendes versés	(11,4)	(10,6)
<b>Entrées de trésorerie liées aux activités de financement</b>	<b>91,7 \$</b>	<b>57,5 \$</b>
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(19,0) \$</b>	<b>(98,7) \$</b>
Incidence du change sur les soldes de trésorerie	0,2	(0,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	377,2	532,7
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période</b>	<b>358,4 \$</b>	<b>433,4 \$</b>

Au premier trimestre de 2023, Aecon a acquis, soit par le biais de transactions d'achat ou de contrats de location, des immobilisations corporelles totalisant 6,3 M\$. De ce montant, une tranche de 1,3 M\$ portait surtout sur l'acquisition complète d'un bien en Ontario, le solde des investissements dans les immobilisations corporelles touchant surtout l'acquisition ou la location de machinerie et de matériel de construction dans le cours normal des activités du secteur Construction. Au premier trimestre de 2022, Aecon a acquis, soit par le biais de transactions d'achat ou de contrats de location, des immobilisations corporelles totalisant 14,2 M\$. De ce montant, une tranche de 5,7 M\$ portait sur des ajouts ayant surtout trait à des contrats de location à long terme d'espaces à bureaux en Alberta et en Ontario, le solde des investissements dans les immobilisations corporelles touchant l'acquisition ou la location de machinerie et de matériel de construction dans le cours normal des activités du secteur Construction.

## 10.5. GESTION DU CAPITAL

Aux fins de la gestion du capital, la Société définit comme du capital le total de ses capitaux propres et de sa dette. La dette comprend la partie courante et non courante de la dette à long terme (compte non tenu de la dette sans recours) ainsi que la partie courante et non courante des débetures convertibles.

Les principaux objectifs de la Société en matière de gestion du capital sont les suivants :

- s'assurer de disposer de suffisamment de liquidités pour financer adéquatement les activités d'exploitation courantes;
- assurer la souplesse nécessaire pour tirer avantage de contrats et d'opportunités de croissance susceptibles d'assurer des rendements aux actionnaires;
- maintenir un solide capital;
- offrir aux actionnaires un taux de rendement supérieur au coût du capital;
- se conformer aux clauses de nature financière requises aux termes des diverses facilités de crédit.

La Société gère sa structure du capital et l'ajuste en fonction de l'évolution de la conjoncture économique. Pour maintenir sa structure du capital ou l'ajuster en conséquence, la Société peut émettre de nouveaux titres d'emprunt ou rembourser sa dette existante, émettre de nouvelles actions ou des titres d'emprunt convertibles, ou encore ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires. Les décisions sur le plan financier sont généralement prises en fonction de la transaction visée et sont tributaires des besoins en capitaux de la Société, des marchés financiers et de la conjoncture au moment de la transaction.

Même si la Société surveille le capital, y compris les liquidités et le fonds de roulement, au moyen de diverses mesures, la dette totale (compte non tenu de la dette sans recours et des prélèvements aux termes de la facilité de crédit de la Société présentés à titre de dette bancaire) en pourcentage de la capitalisation totale (ratio dette/capitalisation) représente la mesure la plus importante pour déterminer la solidité et la souplesse de la situation financière consolidée. Au 31 mars 2023, le ratio dette/capitalisation, y compris les débetures convertibles constatées à titre de dette, était de 30 % (30 % au 31 décembre 2022). Si les débetures convertibles n'avaient pas été prises en compte dans la dette et avaient été ajoutées aux capitaux propres du fait qu'elles peuvent être converties en titres de capitaux propres au gré de la Société ou au gré du porteur, le ratio dette/capitalisation ajusté se serait établi à 17 % au 31 mars 2023 (17 % au 31 décembre 2022). Même si la Société est d'avis que ce ratio est acceptable, compte tenu de la nature cyclique de ses activités et des incertitudes mentionnées à la rubrique 10.2, « Éventualités », et à la rubrique 5, « Développements récents », du présent rapport de gestion ainsi qu'à la rubrique 13, « Facteurs de risque », du rapport de gestion annuel de 2022, elle continuera à fournir des efforts pour maintenir une position en capital modérée.

Le ratio dette/capitalisation est présenté à la note 30, « Informations sur le capital », des états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société du trimestre clos le 31 mars 2023.

Le tableau ci-après présente le calcul du ratio dette/capitalisation de la Société au 31 mars 2023 et au 31 décembre 2022, en tenant compte des définitions présentées dans les paragraphes précédents.

<b>en millions de dollars</b>	<b>31 mars 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Partie courante de la dette à long terme	56,9 \$	56,6 \$
Dette à long terme	165,7	173,6
Partie courante des débentures convertibles	180,1	178,9
<b>Dette</b>	<b>402,7 \$</b>	<b>409,1 \$</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>934,6 \$</b>	<b>954,0 \$</b>
<b>Capitalisation</b>	<b>1 337,3 \$</b>	<b>1 363,1 \$</b>
<b>Ratio dette/capitalisation</b>	<b>30 %</b>	<b>30 %</b>
	<b>31 mars 2023</b>	<b>31 décembre 2022</b>
Partie courante de la dette à long terme	56,9 \$	56,6 \$
Dette à long terme	165,7	173,6
<b>Dette</b>	<b>222,7 \$</b>	<b>230,2 \$</b>
Capitaux propres	934,6 \$	954,0 \$
Débentures convertibles	180,1	178,9
<b>Capitaux propres et débentures convertibles</b>	<b>1 114,7 \$</b>	<b>1 132,9 \$</b>
<b>Capitalisation</b>	<b>1 337,4 \$</b>	<b>1 363,1 \$</b>
<b>Ratio dette (compte non tenu des débentures convertibles) / capitalisation</b>	<b>17 %</b>	<b>17 %</b>

## 10.6. INSTRUMENTS FINANCIERS

De temps à autre, la Société conclut des contrats à terme et a recours à d'autres opérations de couverture des cours de change pour gérer le risque lié à la fluctuation des cours du change sur ses opérations libellées en d'autres monnaies que le dollar canadien. Elle ne détient ou n'émet cependant pas ces instruments financiers à des fins de spéculation. De plus, certaines des participations de la Société dans des projets comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence ont recours à des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, pour couvrir la variabilité des taux d'intérêt en lien avec la dette sans recours liée aux projets.

La Société présente de l'information sur le classement et la juste valeur de ses instruments financiers, ainsi que sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers et de la gestion des risques connexes, à la note 29, « Instruments financiers », des états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

## **11. NOUVELLES NORMES COMPTABLES**

La note 5, « Nouvelles normes comptables », des états financiers consolidés résumés intermédiaires de la Société pour le trimestre clos le 31 mars 2023 comprend les nouvelles normes IFRS et modifications qui sont entrées en vigueur pour la Société le 1<sup>er</sup> janvier 2023, et la note 6, « Changements futurs de méthodes comptables », traite des normes IFRS et modifications publiées mais pas encore en vigueur.

Les nouvelles normes comptables n'ont eu aucune incidence importante sur le résultat net, le résultat global ou le résultat par action du premier trimestre de 2023.

## **12. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES**

### **Contrôles et procédures de communication de l'information financière**

Le chef de la direction et le chef des finances, de concert avec la direction, ont conçu les contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance raisonnable que les informations importantes relativement à la Société, y compris ses filiales consolidées, leur sont communiquées par d'autres personnes et qu'elles ont été enregistrées, traitées, résumées et communiquées dans les délais précisés par ces lois. Le chef de la direction et le chef des finances, de concert avec la direction, ont également conçu les contrôles internes à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de publication de l'information financière, conformément aux PCGR. Dans la conception de ces contrôles, il faut reconnaître que tout système de contrôle interne à l'égard de l'information financière, aussi bien conçu soit-il, comporte des limites inhérentes. Par conséquent, même les systèmes jugés efficaces peuvent fournir une assurance raisonnable uniquement à l'égard de la préparation et de la présentation des états financiers, et ils peuvent ne pas prévenir ou détecter les inexactitudes résultant d'erreurs ou de fraudes.

### **Changements dans les contrôles internes sur l'information financière**

Pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 mars 2023, aucun changement n'a été apporté aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société qui a eu ou dont on peut raisonnablement penser qu'il aura une incidence importante sur les contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Société.

## Obligations contractuelles

Aecon a des engagements concernant du matériel, des locaux loués en vertu de contrats de location et des débetures convertibles au 31 mars 2023 comme suit :

en millions de dollars	Paiements au titre de contrats de location- financement	Matériel et autres prêts	Débetures convertibles <sup>1)</sup>
Échéant à moins de 1 an	49,9 \$	14,0 \$	193,2 \$
Échéant entre 1 an et 5 ans	109,3	41,0	-
Échéant après 5 ans	17,9	12,8	-
	<b>177,1 \$</b>	<b>67,8 \$</b>	<b>193,2 \$</b>

1) En supposant que toutes les débetures convertibles sont rachetées à l'échéance contre trésorerie.

Au 31 mars 2023, Aecon avait des obligations contractuelles visant l'achèvement de contrats de construction en cours. La valeur des produits tirés de ces contrats s'élevait à 6 002 M\$.

Pour un complément d'information sur les obligations contractuelles, se reporter au rapport de gestion annuel de 2022 de la Société.

## Régimes de retraite à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies d'Aecon (les « régimes de retraite ») affichaient un déficit combiné de 0,8 M\$ au 31 mars 2023 (0,9 M\$ au 31 décembre 2022). Les obligations au titre des prestations définies et les niveaux de coût des prestations varieront en raison de modifications futures aux méthodes et des hypothèses actuarielles, aux données sur les participants, aux dispositions des régimes et aux règles législatives, ou en raison de profits ou de pertes actuariels futurs, dont aucun n'a été prévu à l'heure actuelle. Les nouveaux résultats techniques, qui diffèrent des hypothèses, dégageront des profits ou accuseront des pertes qui seront communiqués dans les évaluations comptables futures. Se reporter au rapport de gestion annuel de 2022 de la Société pour en apprendre davantage sur les régimes de retraite d'Aecon.

Pour un complément d'information sur les éventualités et les garanties, se reporter aux états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 mars 2023 et au rapport de gestion annuel de 2022.

## Transactions entre parties liées

À l'exception des transactions conclues avec certaines entités émettrices comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, dans le cours normal des activités, aucune transaction importante entre parties liées n'a été effectuée au premier trimestre de 2023.

## Estimations et jugements comptables critiques

Se reporter à l'analyse détaillée figurant à la note 4, « Estimations comptables critiques », des états financiers consolidés résumés intermédiaires pour le trimestre clos le 31 mars 2023.

### 13. FACTEURS DE RISQUE

Se reporter à l'analyse détaillée sur les facteurs de risque figurant dans le rapport de gestion annuel de 2022 de la Société, daté du 28 février 2023. Ces facteurs de risque pourraient avoir une forte incidence négative sur le résultat d'exploitation futur de la Société et faire en sorte que les faits réels diffèrent de manière sensible de ceux dont il est question dans les énoncés prospectifs liés à la Société. Ces risques et incertitudes, que la direction examine tous les trimestres, n'ont pas beaucoup changé au cours du trimestre depuis le 28 février 2023, en dehors de ce qui est indiqué à la rubrique 10.2, « Éventualités », et à la rubrique 10.3, « Soldes de trésorerie et dette », du présent rapport de gestion.

### 14. DONNÉES SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Aecon est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires. Le tableau suivant présente le détail des actions ordinaires en circulation et des titres convertibles en actions ordinaires.

<b>En milliers de dollars (sauf le nombre d'actions)</b>	<b>25 avril 2023</b>
Nombre d'actions ordinaires en circulation	61 535 737
Titres en circulation échangeables ou convertibles en actions ordinaires	
Capital des débentures convertibles en circulation (Se reporter à la note 18, « Débentures convertibles », des états financiers consolidés résumés intermédiaires du trimestre clos le 31 mars 2023)	192 852 \$
Nombre d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion de débentures convertibles	8 017 429
Augmentation du capital versé à la conversion des débentures convertibles	192 852 \$
UAD et UAI en cours aux termes du régime incitatif à long terme et du régime d'UAD des administrateurs de 2014	4 720 907

## 15. PERSPECTIVES

La demande pour les services d'Aecon au Canada demeure solide, surtout pour les petits projets et les projets de moyenne envergure. En outre, en 2022, un consortium auquel participe Aecon a été choisi pour réaliser des travaux à long terme de prolongement des corridors du réseau GO en Ontario selon un modèle de conception, de construction, d'exploitation et d'entretien progressif qui comprend une phase d'aménagement de deux ans débouchant sur l'étendue des principaux travaux de construction et une composante d'exploitation et d'entretien de 25 ans, alors qu'un autre consortium auquel participe Aecon a été choisi à titre de partenaire dans le cadre de travaux d'aménagement liés à un projet de prolongement de la ligne de métro vers Scarborough – Stations, rails et réseaux selon un modèle de conception-construction progressif. Aucun des travaux prévus dans le cadre de ces deux importants projets à long terme n'a encore été pris en compte dans le carnet de commandes. Aecon (y compris les coentreprises dans lesquelles participe Aecon) a également été présélectionnée pour un ensemble de devis visant des projets devant être attribués dans les 12 prochains mois et elle possède un portefeuille d'opportunités pouvant être ajoutées au carnet de commandes au fil du temps. Compte tenu d'un carnet de commandes de 6,0 G\$ au 31 mars 2023 et des programmes de produits récurrents à l'égard desquels la demande demeure solide, favorisée par le secteur des services publics et la reprise continue du trafic aérien aux Bermudes, Aecon est d'avis qu'elle est bien placée pour réaliser une croissance des produits au cours des prochaines années.

Même si les conditions économiques volatiles à l'échelle internationale et au Canada ont une incidence sur l'inflation, les taux d'intérêt et l'efficacité globale de la chaîne d'approvisionnement, ces facteurs se sont stabilisés dans une certaine mesure et ils ont été essentiellement pris en compte, et ils continueront de l'être, dans l'établissement des prix et les modalités commerciales des attributions de projets et des devis récents et futurs de la Société. Par contre, certains projets en cours de coentreprises, qui avaient fait l'objet d'une soumission depuis quelques années, ont subi les conséquences liées en partie à ces facteurs et nécessiteront le règlement de réclamations à la satisfaction des clients respectifs – se reporter à la rubrique 5, « Développements récents », et à la rubrique 10.2, « Éventualités », du présent rapport de gestion et à la rubrique 13, « Facteurs de risque », du rapport de gestion annuel de 2022 concernant le risque lié aux quatre projets d'envergure à prix fixe existants conclus en 2018 ou avant par les coentreprises auxquelles participe Aecon.

Le 1<sup>er</sup> mars 2023, Aecon a annoncé qu'elle avait conclu un accord d'achat définitif avec GIP en vertu duquel Aecon a convenu de vendre ses entreprises de construction de routes, de production d'agrégats et de matériaux d'ATE en Ontario pour une contrepartie en trésorerie de 235 M\$. Le 15 mars 2023, Aecon a annoncé qu'elle avait conclu un accord avec CC&L Infrastructure pour la cession d'une participation de 49,9 % dans le concessionnaire de l'aéroport international des Bermudes pour une contrepartie en trésorerie de 128,5 M\$ US (173,899 M\$ CA au 31 mars 2023). Ces transactions de vente devraient être conclues au cours du deuxième trimestre de 2023. À la clôture, Aecon prévoit utiliser le produit net de ces transactions pour rembourser la dette aux termes de sa facilité de crédit renouvelable. Aecon prévoit continuer à faire preuve de discipline dans la répartition du capital axée sur la création de valeur à long terme pour les actionnaires.

Dans le secteur Construction, grâce à la solidité de la demande, la croissance des programmes de produits récurrents et la diversité du carnet de commandes, Aecon se concentre sur l'atteinte de l'excellence dans la réalisation de ses projets et l'ajout de façon sélective de projets à son carnet de commandes grâce à une approche rigoureuse en matière de soumissions qui soutient l'amélioration à long terme de la marge de ce secteur. Outre la sélection de consortiums auxquels participe Aecon dans le cadre des deux importants projets liés au transport en commun en 2022 dont il a été question plus haut, au début de 2023, un partenariat auquel participe Aecon a annoncé qu'il avait conclu une alliance d'une durée de six ans avec l'Ontario Power Generation visant la livraison

du premier petit réacteur modulaire sur réseau en Amérique du Nord dans le cadre du projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington à Clarington, en Ontario. De plus, Oneida LP, un consortium dans lequel le secteur Concessions d'Aecon détiendra une participation de 8,35 % à la clôture du financement, a conclu une entente avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité pour le projet de stockage d'énergie Oneida visant la livraison d'une installation de stockage d'énergie de 250 mégawatts / 1 000 mégawatts-heure près de Nanticoke, en Ontario, Aecon obtenant un contrat d'ingénierie, d'approvisionnement et de construction d'Oneida LP de 141 M\$. Tous ces projets témoignent encore davantage de l'orientation stratégique d'Aecon dans le secteur quant aux projets liés à la décarbonation, la transition énergétique et le développement durable et représentent des modèles d'approvisionnement plus collaboratifs que ceux utilisés par le passé.

Dans le secteur Concessions, outre les prévisions d'une reprise continue des déplacements à l'aéroport international des Bermudes en 2023, un certain nombre d'opportunités seront ajoutées au portefeuille existant des concessions canadiennes et à l'international dans les 12 à 24 prochains mois, y compris des projets avec des clients du secteur privé qui soutiennent des efforts collectifs axés sur le développement durable et la transition vers une économie à émissions nettes nulles. Les travaux de prolongement des corridors du réseau GO et le projet visant Oneida Energy Storage dont il est question plus haut sont des exemples du rôle joué par le secteur Concessions d'Aecon dans l'aménagement, l'exploitation et l'entretien d'actifs liés à cette transition.

Au 31 mars 2023, Aecon disposait d'une facilité de crédit renouvelable engagée de 600 M\$, aux termes de laquelle 240 M\$ avaient été prélevés et 10 M\$ avaient servi à l'émission de lettres de crédit. Les débentures convertibles d'une valeur nominale de 184 M\$ viendront à échéance le 31 décembre 2023, et la Société prévoit rembourser ces débentures au plus tard à l'échéance. La Société n'a aucune autre dette ou facilité de crédit pour le fonds de roulement échéant en 2023, sauf des prêts et contrats de crédit-bail dans le cours normal des activités visant du matériel.